

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2011**

**DEL 2011/11 – PROJET VARECOPOLE : DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**LIEU DE LA REUNION : COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Convocation le 28 février 2011**

**PRESENTS:**

**BESSE** : Claude PONZO - Yves FABRE – Hélène ALVE

**CABASSE** : Régis DUFRESNE - Jean Claude GIBERT – Chantal NICOLAS

**LE CANNET DES MAURES** : Jean Luc LONGOUR - André DELPIA – Richard SPINOSA

**CARNOULES** : Henri CEZE – Claude ARIELLO – Frédéric JONCOUR

**FLASSANS SUR ISSOLE** : Bernard FOURNIER – Jean Louis PORTAL – Franck GUALCO

**GONFARON** : Yves ORENGO – Henri GARCIN – Jean-Pierre GARCIA

**LE LUC** : André RAUFAST – Alain MEUNIER – Mireille BACCINO ROLLEY

**LES MAYONS** : Guy VERGARI

**PIGNANS** : Patrick ASTESANA – France OBERTO – Robert MICHEL

**PUGET VILLE** : Max BASTIDE – Raymond PERELLI – Odile VIES – Jean AUTRAN

**LE THORONET** : Gabriel UVERNET – Eric GARCIA

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 31

Quorum atteint

**EXCUSEES**

**LE CANNET DES MAURES** : Valérie VESCOVI

Madame CHAIX Receveur Syndical

**AUTRES PARTICIPANTS**

**Paul DENIS** Conseiller Général du canton de Besse

**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes

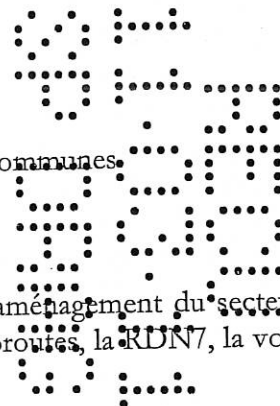
Il est exposé au Conseil Communautaire

La commune du Cannet des Maures a travaillé à établir un schéma d'aménagement du secteur Causserène-Capelaniers, secteur à enjeux stratégiques forts entre les autoroutes, la RDN7, la voie ferrée et le village du Cannet.

Ces enjeux résultent tant de sa desserte exceptionnelle, que de son positionnement géographique au centre du Var, à une heure de Nice et Marseille, au centre de la Région PACA, connecté directement à la Vallée du Rhône et sur l'axe Gène-Barcelone.

Cette réflexion communale a été menée autour des principales orientations suivantes : trouver un positionnement économique porteur de développement sur ce secteur pour le territoire communal et au delà, considérer ce secteur comme une extension du village, un nouveau quartier mixte s'inscrivant dans le maillage existant à renforcer, prendre en compte l'ensemble des composantes environnementales du site, requalifier la RDN7, renforcer le pôle d'équipements sportifs, renforcer les pôles de déplacement que sont la gare TER et la sortie d'autoroute, maintenir l'entité agricole, développer une centralité autour du château Colbert.

Plusieurs pistes de positionnement économique ont été étudiées pour ce secteur, notamment l'axe formation, recherche et développement autour d'un concept de technopôle et d'éco-technopôle.



Les principaux éléments du parti d'aménagement :

- un parc d'activités économiques, élément central du projet
- un pôle de services en lien avec le développement de l'activité et de la formation sur le secteur
- un pôle d'habitat en lien avec le développement de l'activité sur le secteur
- un pôle d'équipements
- un parc agricole
- une gestion optimisée des déplacements en valorisant les modes doux, le TER
- une gestion économe des espaces en rationalisant les stationnements notamment
- une prise en compte importante de la trame bleue...

Vu les enjeux supra communaux qui se jouent sur le secteur, et notamment son impact à l'échelle du territoire Cœur du Var

Vu les compétences de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique,

Considérant le soutien de la Sous Préfecture de Draguignan, du Conseil général du Var et de l'ensemble des chambres consulaires varoises sur le projet,

Considérant que la commission aménagement et le bureau en date du 22 février dernier se sont prononcés favorablement quant à la déclaration d'intérêt communautaire du projet dans le respect des compétences de chacun, ainsi qu'à la mise en place des moyens nécessaires pour la poursuite du projet,

Considérant que la commission aménagement et le bureau ont aussi proposé de nommer un binôme d'élus porteurs : Maire du Cannet/Vice Président en charge du développement économique.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé de Monsieur le Président  
ET APRES en avoir délibéré

**DECIDE**

- De déclarer d'intérêt communautaire le projet VAREcopôle situé sur la commune du Cannet des Maures conformément aux compétences de chacun.
- De mettre en place les moyens nécessaires à la poursuite du projet et d'autoriser le Président à signer tout acte ou document le permettant.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME  
LE PRESIDENT

